



## Le mot du Maire

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

Nous voici en fin d'été, un été particulier qui succède à un printemps singulier. Les manifestations associatives et/ou municipales n'ont pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire et des difficultés qui lui sont liées.

Ainsi, l'été pavien n'a pas été ce qu'il aurait dû être, mais la vie sociale a repris avec le principe de prudence et le respect des protocoles sanitaires, que ce soit à l'école ou dans la vie associative.

Conscient des difficultés du monde économique, du commerce et de l'artisanat notamment, sur notre commune, nous avons voté en Conseil municipal une mesure de soutien en suspendant, en 2020, la taxe sur la publicité extérieure. Il est important de soutenir nos commerces locaux par nos achats et nos commandes.

Nous sommes aussi solidaires de nos associations, également très touchées dans leurs activités cette année, et nous avons donc reconduit les subventions 2019 aux différentes associations.

Concernant les grands travaux, très retardés par la phase de confinement, ils sont quasi terminés ou en voie d'achèvement. Il en est ainsi de l'entrée Nord de la ville, du cheminement Sud, de l'esplanade des salles et de la salle de spectacles. La phase qui suivra concernera le centre ville, opération plus complexe qui sera menée à partir de cette fin d'année.

Profitez de ces aménagements en extérieur pour circuler à pied ou à vélo dans la ville et appréciez les facilités de circulation qui sont désormais offertes.

Bien cordialement à vous,



Jean-Michel BLAY

## Départs et arrivées aux écoles



Mme GAST, Mme ROBINET, Mme BLAY, M. BLAY, M. NAUD, Mme NAUD

La fin de l'année scolaire 2019-2020 a vu le départ de plusieurs professionnels des écoles : Mme GAST, agent communal, et Mme BLAY, professeure des écoles à la maternelle, parties en retraite, ainsi que Mme ROBINET, professeure des écoles, M. NAUD, directeur, et Mme NAUD, professeure remplaçante à l'école élémentaire, partis en mutation.

En cette rentrée, Mme Catherine CAPUL a été nommée sur le poste d'enseignant de l'école maternelle et M. Vincent GLEDEL a été nommé sur le poste de directeur de l'école élémentaire.





## Liaison Nord : du centre commercial au centre ville



Prévu par le programme d'aménagement et de travaux de la convention « Bourg centre » avec nos partenaires, l'aménagement d'un cheminement piéton sur l'entrée Nord de la ville est terminé. Il entre dans le cadre des orientations du plan local d'urbanisme sur le développement des mobilités douces. Il reste à compléter les végétaux dont les plantations ont été interrompues par le confinement, mais qui reprendront à l'automne pour terminer le verdissement de ce sentier piétonnier.

Il est désormais possible de rejoindre le centre commercial « La Fontaine » depuis le centre ville sans danger et dans un cadre plus agréable que le long de la route départementale.

La liaison avec le centre ville se fait par la nouvelle esplanade des salles en voie d'achèvement, et d'ores et déjà ouverte à la seule circulation piétonne.

## Cheminement Sud : des quartiers Sud au centre ville

Longtemps impossible du fait de l'important trafic de la route départementale, venir à pied ou à vélo des quartiers sud (Laspachères et les Trouillès) vers le centre ville est désormais possible. Cette opération également prévue par le programme d'aménagements et de travaux de la convention « Bourg centre » avec nos partenaires, est devenue réalité depuis ce début d'été. Le franchissement du Cédon se fait actuellement par le pont routier, mais une passerelle permettra avant la fin de l'année de rester sur l'itinéraire piéton pour passer le cours d'eau.

Cet aménagement déjà très utilisé était demandé par les personnes des quartiers sud qui viennent en ville, et pour les jeunes suffisamment autonomes pour rejoindre le centre ville pour leurs activités ou leurs occupations.



## Maisons et sécheresse : déclaration en mairie



Si la sécheresse que nous connaissons actuellement a entraîné des désordres sur votre habitation (comme des fissures), informez rapidement votre assurance d'une part, et la Mairie d'autre part, afin qu'un dossier de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle puisse être présenté aux services de l'Etat (renseignements auprès du secrétariat de la Mairie).